

**ARRÊTÉ DEP-2024-238 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE EBENISTE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle ébéniste ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle ébéniste pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Guillaume PERRIN, professionnel

Vice-président :

Monsieur Christophe PAZEM, enseignant

Enseignants :

Monsieur Mathieu SIMON

Monsieur Cyril CLUZEL

Monsieur Vincent ROULLAT

Monsieur Bruno CAPERON

Monsieur Jérôme THEVENY

Monsieur Vincent FORTIN

Professionnels :

Monsieur Augustin DESROSEAUX

Monsieur Giuseppe AGANIPPE

Monsieur Christophe LOQUETTE

Monsieur Claude PENOT

Monsieur Théo DEBONDANT

Monsieur Alexandre PHILIP

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER